

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 31 janvier 2013

Monsieur le Premier ministre,

En tant que députés de la majorité, acteurs de terrains, nous souhaitons par ce courrier, apporter notre contribution commune, fruit d'un travail de réflexion en vue des arbitrages que vous devez rendre pour la réalisation des projets de transport du Grand Paris.

La réalisation de nouveaux projets de transports en Île-de-France constitue une opportunité historique pour notre pays et pour l'attractivité internationale de la région capitale dans la mondialisation.

C'est aussi une opportunité pour améliorer les transports en Île-de-France, pour la qualité de service offerte aux franciliens, dont 80% n'habitent pas Paris intra-muros. C'est changer la vie quotidienne de millions de nos concitoyens.

Monsieur le Premier ministre, notre message est clair : nous devons sortir des malentendus hérités du précédent gouvernement, pour entrer réellement et concrètement dans l'étape de la mise en œuvre et de la réalisation de ce projet.

La réalisation de ce projet est notre ambition. Elle doit s'appuyer sur des options techniques réalisables et sur une levée de contraintes législatives et financières qui peuvent bloquer ce projet.

Pour ce faire, il nous apparaît primordial d'obtenir la garantie de financement du projet du Grand Paris par l'Etat, celle-ci étant versée au fur et à mesure des besoins exprimés par la SGP. Au-delà de l'affirmation de notre majorité de réaliser ce réseau de transport, il nous faut donner à nos administrés le signal clair que le gouvernement mobilisera les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il nous apparaît également primordial de **réaliser la globalité du schéma issu de l'accord entre l'Etat et la Région Île-de-France** du 26 janvier 2011 signé par Jean-Paul Huchon et Maurice Leroy. A cet effet, nous vous proposons des options pour une programmation continue des travaux dès 2014 jusqu'à la réalisation de l'ensemble des lignes à l'horizon 2030 :

- Mise en œuvre du volet du plan de mobilisation en faveur de l'amélioration des transports du quotidien ;
- Réalisation des lignes reliant les pôles de développement économique majeur que sont Saclay (ligne verte), Roissy - triangle de Gonesse (ligne rouge), Orly (ligne bleue) ;
- Réalisation des tronçons en rocade, susceptibles de désaturer les réseaux existants et de transporter le plus grand nombre de voyageurs, à savoir les tronçons entre Pont de Sèvres – Noisy champs (ligne rouge) et Champigny – Nanterre (ligne orange) ;
- Réalisation des lignes désenclavant les territoires prioritaires : Noisy-Champs – Saint-Denis Pleyel et Roissy – triangle de Gonesse (ligne rouge), Rosny, Bois-Perrier – Noisy - Champs et Champigny – Nanterre (ligne orange).

Il est essentiel de donner la priorité à la desserte des territoires qui sont à la fois les plus en difficulté sur le plan social et de l'emploi et qui ont dans le même temps dans le cadre des projets élaborés dans les contrats de développement territorial, le plus d'opportunités pour compenser leurs handicaps. Ce n'est qu'en faisant le plus d'effort pour les territoires les plus en difficulté que l'on assurera la réelle égalité des territoires.

Il est également important d'**adapter le dimensionnement de l'infrastructure**. C'est une mesure de bon sens. Adapter les caractéristiques du projet (rames, voies enterrées ou en surfaces, quais, gares) aux besoins réels, aux densités de population et aux conditions géotechniques des différents territoires desservis est une condition de la cohérence et de la faisabilité du projet.

Il s'agit pour nous, de sortir de la posture idéologique et de communication prônée par la précédente majorité, avec l'idée d'un métro souterrain et à l'identique partout, sans rapport avec les besoins réels et les capacités de financement de notre économie francilienne.

Monsieur le Premier ministre, au-delà de ces aspects techniques, pour réaliser cette ambition il est également nécessaire de lever des contraintes de nature juridique, et pour certaines d'ordre législatif. Il s'agira sans doute de modifier la loi sur le Grand Paris de 2010.

Tout d'abord, il faut **faire évoluer le modèle économique de la Société du Grand Paris**, et assurer son financement dans la durée :

- par le déplaçonnement de la taxe sur les bureaux, principale ressource fiscale de la SGP et la plus dynamique;
- par l'allongement des durées d'amortissement des prêts d'investissements de la SGP (dont la durée est actuellement limitée à 35 ans) ;
- par la création, si nécessaire, de recettes complémentaires, telles que les préconisaient les rapports de nos collègues parlementaires Gilles Carrez en 2009 puis Annick Lepetit et Yves Albarello en 2011.

Il faut également **confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du réseau Grand Paris Express à la Société du Grand Paris**, et replacer pleinement le Syndicat des Transports d'Ile-de-France dans son rôle d'autorité organisatrice pour l'ensemble des transports collectifs. Le retour au droit commun de l'organisation des transports collectifs doit permettre de renforcer la cohérence du réseau et la fluidité future des interconnexions entre le réseau du Grand Paris et le développement du réseau existant.

Monsieur le Premier ministre, la réponse que nous devons apporter aux usagers sur la problématique des transports collectifs se situe à court et à moyen terme. Il est donc essentiel que nos propositions se placent dans une indispensable cohérence et coordination avec le plan de mobilisation régional en cours sur les réseaux existants, qui emporte également d'importants engagements financiers, pour l'Etat comme pour les collectivités.

Notre contribution s'entend donc dans une nécessaire articulation entre l'amélioration des transports du quotidien et le futur réseau du Grand Paris. Cette mobilisation globale permettra de renforcer la confiance des usagers dans la capacité des élus à répondre à leurs attentes et donner une visibilité aux améliorations à venir.

Vous l'avez compris, nous souhaitons entrer le plus vite possible dans la phase de réalisation du schéma. C'est pourquoi nous sommes disposés à discuter des caractéristiques techniques du projet. Mais nous serons vigilants à ce que les évolutions techniques n'entravent pas la bonne marche des procédures déjà engagées, et ne conduisent pas à faire perdre à tous, et notamment aux usagers franciliens des transports, un temps précieux.

Monsieur le Premier ministre, nous souhaitons que ces préconisations, que nous vous soumettons au nom du groupe parlementaire de la majorité, vous conduisent à des arbitrages favorables en dépit des contraintes budgétaires qui pèsent sur le gouvernement. Nous connaissons la détermination du Président de la République, de vous-même ainsi que celle de la ministre en charge du dossier, Cécile Duflot, à mettre en place ce projet capital pour notre région. Cette volonté s'illustre par les décisions prises notamment par Madame Cécile Duflot pour la réalisation du tronçon rouge sud Pont de Sèvres – Noisy-Champs. Nous ne

doutons pas que les arbitrages que vous allez rendre à la mi-février permettront de donner aux acteurs économiques et aux usagers, une visibilité nouvelle et une échéance crédible et financée à la réalisation de ce projet.

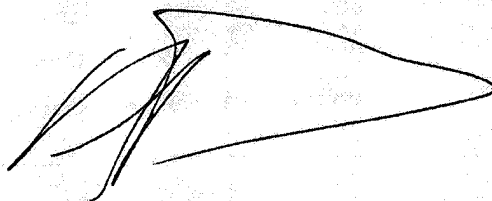
Ce projet global sur l'ensemble de la Région Île-de-France marquera une nouvelle étape historique dans le développement des transports collectifs et préfigure l'organisation de la grande métropole parisienne que nous appelons de nos vœux.

C'est pourquoi au regard de ces enjeux et de l'importance de ce projet nous souhaiterions vivement nous entretenir avec vous, sur tous ces points de réflexions et options présentés ci-dessus et vous les présenter en détail.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos salutations républicaines et amicales.



Bruno LE ROUX
Député de Seine-Saint-Denis
Président du groupe SRC



Alexis BACHELAY
Député des Hauts-de-Seine
Co-rapporteur de la mission de suivi de la Loi sur le Grand Paris
Responsable du groupe de travail SRC sur le Grand Paris